

Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale

**41,5M
D'EUROS**

mobilisés pour aider, accompagner et soutenir les publics prioritaires de la Collectivité dans le cadre de la crise sanitaire. Des mesures fortes et adaptées pour répondre rapidement aux attentes des personnes vulnérables

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Soutien au pouvoir d'achat (une dotation de 150 € aux personnes qui ont une retraite modeste), prévention de la dénutrition, augmentation des interventions à domicile, renforcement des conditions d'hygiène et de sécurité, continuité des accès aux droits, lutte contre l'isolement.

Familles, enfants confiés à l'ASE, hébergements de la protection de l'Enfance

Renforcement de la protection de l'enfance, augmentation de l'encadrement, de la sécurité sanitaire, dotation spécifique aux assistants familiaux pour assurer le bien-être des enfants, soutien financier pour l'achat de matériel éducatif.

Acteurs et personnes en insertion

Garantie du paiement des salaires des emplois aidés (PEC et CDDI) cofinancés par le Département à travers une avance, versement d'une aide pour garantir la survie des jeunes entreprises soutenues par le Département.

Agriculteurs

Écoulement des productions à travers la mise en place d'une solidarité alimentaire avec la distribution de 15 000 paniers de fruits et légumes par les CCAS et opérateurs du réseau de l'aide alimentaire

Acteurs du maintien à domicile et ESMS

Augmentation du temps de présence et du volume des interventions, renforcement des conditions de sécurité, maintien du niveau de financement, avance de trésorerie remboursable.

Autres mesures

Achat de masques et de solution hydroalcoolique pour garantir la protection des personnes accueillies et des professionnels, soutien financier à des associations telles que les MAM ou celles qui assurent l'hébergement, l'équipement, l'accompagnement et l'alimentation de publics fragiles.

Répondre à l'urgence sociale au quotidien

Mobilisation des personnels répartis sur tout le territoire, mise en place de numéros dédiés pour répondre et prendre en charge des urgences sociales.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

TAS : Territoire d'Action Sociale

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PEC : Parcours Emploi Compétences

CDDI BRSA : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, bénéficiaires du RSA

ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux

MAM : Maison d'Assistants Maternels



www.departement974.fr

Le Département aux côtés des Réunionnais

Photo : Bruno Bamba